



Sommaire

IDFE devient « FNE Ile-de-France »

L'assemblée générale extraordinaire du 11 avril 2015 a voté le changement de nom de notre union régionale : « Ile-de-France Environnement » a laissé la place à « France Nature Environnement Ile-de-France », car nous sommes la fédération francilienne de France Nature Environnement (FNE).

Avoir une meilleure visibilité pour nos partenaires publics et privés, afficher notre appartenance depuis 22 ans à un mouvement reconnu pour son travail d'alerte et de proposition, clarifier notre appellation auprès des acteurs de l'Ile-de-France, dynamiser notre image vis-à-vis des jeunes : autant de raisons qui nous ont poussé à ce changement.

Notre logo a également subi une mutation importante : un hérisson rouge à la fois souriant et piquant... avec le nom de notre territoire « Ile-de-France ». Souriant, car ouvert au dialogue et à la concertation... Piquant, car toujours vigilant et intransigeant sur nos valeurs de protection de l'environnement.

Nous savons déjà que cette évolution est bien accueillie. Cela va dans le sens des objectifs que nous nous sommes fixés.

Dominique DUVAL
Présidente de FNE Ile-de-France

- 2 Brèves
- Val-d'Oise**
- 3 Stockage à risque et noria de camions à Puiseux
- Seine-et-Marne**
- 4/5 Menaces sur la forêt de Montjé-en-Goële
- Hauts-de-Seine**
- 6 Nettoyage de nature à Colombes
- Seine-Saint-Denis**
- 7 Des maisons polluées par une ancienne usine
- Paris**
- 8 Point sur les projets de tours
- DOSSIER :**
- 9-12 [Assemblées générales](#)
[Rapport moral 2014](#)
[Rapport financier 2014](#)
- Yvelines**
- 13 L'association Sequana en péril
- Démocratie participative**
- 14 Promesses et réalité
- Métropole du Grand Paris**
- Des logements à la place de
- 15 l'hippodrome de Saint-Cloud
- Position de FNE IDF**
- L'avis de FNE IdF sur le SDAGE
- 16-17 **Education à l'environnement**
- Visite du site des Renardières
- 18 **Climat**
- La COP 21 et FNE Ile-de-France
- 19 **Lu et conseillé**
- Nature en crise
- 20



Garde à vue pour des opposants aux constructions à Vauréal (95)

Fin avril, quatre membres de l'association « Les trois Tilleuls » ont été retenus en garde à vue pendant plusieurs heures. Pour s'opposer au déboisement d'un terrain destiné à la construction dans le quartier du village, ils s'étaient enchaînés à un engin de chantier. Les policiers sont venus les déloger, à la demande de la ville, qui souhaite construire 22 logements sur ce terrain boisé de 3 100 m². Bernard Loup, président de Val-d'Oise Environnement, est indigné, estimant la réaction policière totalement disproportionnée à la situation. Il ne conteste pas l'intervention de la police sur le site, mais s'élève avec vigueur contre la garde à vue d'opposants.



Autoroute ferroviaire Atlantique : le gouvernement abandonne le projet

La liaison entre le Pas-de-Calais et le Sud-Ouest ne se fera pas. Le gouvernement renonce à l'autoroute ferroviaire entre Douges et Tarnos, qui devait voir le jour en janvier 2016 et transporter 85 000 poids lourds par an. FNE s'insurge contre cette décision. Pour son président, Denez L'Hostis, « Ce n'est pas en enterrant un projet favorable à la lutte contre la pollution de l'air que l'État va devenir le bon élève de l'Europe en matière d'environnement. »



Fort de Vaujours : une commission de suivi de site (CSS) pour rien

La CSS mise en place, en juillet 2014, pour contrôler les travaux de Placoplatre sur le site du fort de Vaujours n'a été qu'un simulacre d'information. Élus et associations de ce territoire dénoncent cette nouvelle étape de passage en force des autorisations accordées à l'exploitant pour concrétiser ses projets.

Fin avril 2015, la plainte du collectif Sauvons la Dhuis a été déposée auprès du procureur de la République de Meaux pour mise en danger de la personne, suite à des travaux de démolition accomplis en 2014 sur le site du fort de Vaujours, en violation d'obligations particulières de prudence ou de sécurité prévues par la loi et le règlement.

Avis défavorable de la commission d'enquête sur le projet de Paris Saclay (91)

C'est une première : la commission d'enquête sur le contrat de développement territorial (CDT) « Paris-Saclay Territoire Sud » vient de rendre un avis défavorable sur le projet.

Elle s'interroge sur « l'acceptabilité sociale du projet et sur l'impact sur l'environnement du nouveau programme, dont l'évaluation environnementale n'a pas été faite ». L'Établissement Public Paris-Saclay (EPPS) est actuellement sous le feu des critiques des élus et des habitants qui dénoncent un projet « imposé par le haut ».

Décharge de Saint-Escobille (91) : l'occasion manquée du Conseil d'État

Le Conseil d'État vient d'annuler la décision de la Cour d'appel de Versailles, qui avait rejeté le caractère « d'intérêt général » du projet de décharge à Saint-Escobille. Porté par la société privée SITA, ce projet prévoit la création d'un centre de stockage de déchets ultimes de 150 000 tonnes/an sur 19 hectares de terres agricoles. Les associations regrettent que le Conseil d'État n'ait pas saisi l'occasion de faire évoluer le droit actuel dans un sens plus respectueux de l'environnement. Les opposants au projet – l'association d'environnement locale ADSE, les communes de Saint-Escobille et Mérobert, la chambre d'agriculture – ont renvoyé l'affaire devant la Cour administrative d'appel de Versailles.

Hauts-de-Seine : malgré l'appel, les voies sur berges sont aménagées

Douze ans de concertation plus trois ans de procédures pour rien ? En dépit de ce long échange et sans attendre la fin des procédures d'appel, le conseil départemental des Hauts-de-Seine aménage les bords de Seine rive gauche (RD 7), entre le pont de Sèvres et le boulevard périphérique. Une fois de plus, deux intérêts généraux s'opposent, l'un supérieur défendu par les associations qui veulent protéger la santé des riverains et la nature, et l'autre, qui veut promouvoir la circulation automobile.

Une journée pour dire non à Europacity

Le Collectif pour le Triangle de Gonesse (95) organise, le samedi 27 juin, au Parc Ballanger à Aulnay-sous-Bois une journée de débats et de mobilisation sur le projet Europacity. Sur la commune de Gonesse, le groupe Auchan projette d'aménager un pôle urbain regroupant des loisirs, des équipements culturels et des commerces, desservi par deux nouvelles lignes de transport du Grand Paris, au détriment de plusieurs centaines d'hectares de terres agricoles. Renseignements : 01 39 35 00 50 ou sur le site Internet : www.cptg.fr



Un projet d'entrepôt à l'entrée du parc du Vexin

Le projet de ZAC à Puisseux-Pontoise traînait depuis sept ans. Il était question d'y implanter de petites entreprises de compétitivité. Le mirage a disparu, laissant place à la construction d'un entrepôt de logistique classé Seveso seuil bas dont l'activité aura des conséquences néfastes pour la sécurité et l'environnement

Une très discrète enquête publique s'est déroulée du 3 février au 6 mars à la demande de la société Panhard Développement pour obtenir l'autorisation de construire un entrepôt de logistique classé Seveso. Le terrain visé fait partie de la ZAC Puisseux-Pontoise dont l'agglomération déclarait, en 2007, qu'elle serait « dédiée à l'accueil d'entreprises principalement dans le secteur des pôles de compétitivité » telles que les nouvelles technologies. L'implantation d'un entrepôt de produits inflammables, toxiques et polluants à 400 mètres du parc naturel régional (PNR) du Vexin français fait tache et a plus que surpris. Le choix de cet emplacement géographique est également incompréhensible en raison de la présence d'écoles (à moins de 800 mètres) et d'habitations très proches (à moins de 200 mètres). Ce n'est pas envisageable pour les riverains.

Plusieurs inquiétudes

À l'origine, le terrain était divisé entre une ancienne carrière de sable et des terrains agricoles. Logiquement, les terrains de la carrière auraient dû être remblayés et remis en état pour une activité agricole. Au vu de l'état actuel de cet espace, il est évident que cela n'a pas été le cas. La partie agricole a été partiellement cultivée jusqu'en 2014, date à laquelle le préfet a donné son accord pour des travaux d'assainissement.

Les inquiétudes liées à ce projet sont de plusieurs natures :

- paysagères : la vallée de la Viosne sépare le PNR du Vexin de l'agglomération cergy-pontine ; le projet ne s'inscrit pas dans une ouverture vers les paysages du Vexin, mais constitue plutôt une extension des activités de l'agglomération ;
- de pollution de l'eau : les nappes phréatiques sont présentes à différentes profondeurs. La Viosne est située en aval du projet et alimente en eau l'agriculture ; le danger de pollution pour les maraîchers et voisins de la rivière est réel ;
- routières : l'implantation d'un entrepôt de logistique avec 53 000 m² de bâtiments n'est pas envisageable pour les usagers de l'autoroute A15 du fait de son impact sur la circulation routière. En effet, cet entrepôt,



Manifestation au Rond Point Sortie 12 de l'A15 à Puisseux le 28 mai

qui ne peut se relier ni à une voie de chemin de fer ni à une voie navigable, sera alimenté uniquement par camions. Il faudra compter avec environ 1 200 mouvements de véhicules supplémentaires par jour. Un flux de camions disproportionné par rapport aux infrastructures actuelles et à leur saturation avérée. 600 mouvements de camions par jour équivalent à un camion toutes les minutes, soit une augmentation de 13 % du trafic routier de l'A15. De plus, si l'entrepôt est sécurisé, les camions ne le sont pas et représentent donc un risque majeur d'accident ;

- de pollution de l'air : le nombre de passages de camions va créer une pollution atmosphérique et sonore non négligeable ;
- sans compter le risque industriel que présente toujours un projet, même partiellement Seveso, en cas d'incendie ou autre accident avec tous les risques de pollution qui en découlent.

Une enquête publique de pure forme

Ce projet, dans les cartons de l'agglomération depuis de nombreuses années, est toujours resté dans le flou, un flou bien utile pour éviter le mécontentement des citoyens. L'urbanisation de l'agglomération de Cergy-Pontoise est plutôt frénétique. Une nouvelle fois, les habitants sont mis devant le fait accompli avec une enquête publique de



pure forme et une information à minima. La réunion publique organisée le 16 avril par le collectif contre le projet Seveso a mobilisé entre 150 à 200 personnes des communes environnantes. Il y a été décidé de créer l'association Val-de-Viosne Environnement qui travaille en collaboration avec Val-d'Oise Environnement et compte mettre tout en œuvre pour se faire entendre et pour cela a organisé, le 28 mai, une manifestation à la sortie 12 de l'autoroute A15 avec banderoles, diffusion de tracts et invitation des médias.

Val-de-Viosne Environnement
val-de-viosne-env.e-monsite.com/

Une forêt régionale menacée de destruction

La butte et la forêt régionale de Montgé-en-Goële font l'objet d'un projet d'exploitation de gypse à ciel ouvert associé à un site d'enfouissement de déblais par la société KNAUF : une disparition programmée de la biodiversité du massif forestier et du réseau hydrographique de plusieurs bassins versants !



Le massif de Montgé-en-Goële est l'un des premiers espaces boisés acquis en partie par le District de la Région Parisienne en 1973. Transférée en 1976 à la Région Île-de-France, sa gestion a été confiée à l'Agence des espaces verts (AEV), créée la même année.

C'est une forêt emblématique aux multiples classements. 960 hectares de la butte sont compris dans un Périmètre régional d'intervention foncière (PRIF). Dans le SDRIF, la butte de Montgé-en-Goële est classée en espaces boisés à préserver. Au sein du Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui détermine la trame verte et bleue à l'échelle francilienne, elle est identifiée comme réservoir de biodiversité constitutif d'une importante continuité écologique avec 327 espèces animales et végétales répertoriées. Enfin, le massif forestier présente d'autres classements, ZNIEFF de type 1 et Espaces boisés classés (EBC) dans les documents d'urbanisme.

Enjeux environnementaux balayés

Culminant à 200 mètres, cette butte témoin, constituée de meulière, de sables de Fontainebleau, de formations marneuses et de couches de gypse, représente également un véritable château d'eau alimentant l'arborescence hydrologique de la Beuvronne, de la Nonette et de la Thérouranne, trois petits cours d'eau qui irriguent les espaces agri-

coles seine-et-marnais environnants.

En dépit de ces caractères environnementaux forts, un premier « déclassement » de l'ENS impacte en 2003 le Bois des Sables sur la commune de St-Souplet : après un accord de cession des droits de fortage - entre l'AEV et le carrier KNAUF - 20 ha du massif font l'objet d'une exploitation à ciel ouvert à

cette date, anticipant la destruction irrémédiable de l'ensemble de l'écosystème hydroforestier. Pour mémoire, le groupe allemand KNAUF est présent sur la commune de St-Souplet depuis 1990 et plus de 35 ha de fonds et tréfonds ont déjà été exploités pour leurs ressources en sables et gypses.



Jacinthes dans la forêt de Montgé-en-Goële

Aujourd'hui, c'est une nouvelle partie de la butte qui est menacée, après la réalisation d'un « Plan paysage et ressources » par un bureau d'études mandaté par la DRIEE. Plusieurs scénarios sont évoqués dans ce document afin de poursuivre l'exploitation du gypse jusqu'en 2055 : l'un d'entre eux, privilégié par le carrier, prévoit l'arasement partiel de la butte sur plusieurs décennies pour « optimiser » l'exploitation. Le bureau d'étude semble minimiser les conséquences environnementales et hydrologiques et présente ainsi son étude : « ...anticiper les mutations du paysage... ». A lire cette étude, on en arrive à conclure que le paysage sera bien mieux après ! La municipalité de Mongé-en-Goële maintient depuis 45 ans leur opposition à toute exploitation du gypse. Selon l'un de ses membres présent lors d'une réunion des participants au « plan paysage et ressources », l'un des responsables de KNAUF, excédé, aurait exposé le véritable enjeu de l'exploitation : l'enfouissement - très lucratif - de matériaux de déconstruction provenant des futurs chantiers du Grand Paris.

Une décision imminente

Aujourd'hui, l'AEV n'est pas favorable à une poursuite de l'exploitation du gypse à ciel ouvert. Les élus locaux et départementaux se sont également prononcés contre, tout comme les présidents des syndicats de rivière, très inquiets pour la ressource. Les associations locales (ADENCA, ADEV Nord 77, NE77) alertent les pouvoirs publics depuis plusieurs années. Seuls les élus de la commune de St-Souplets restent réservés, l'entreprise KNAUF, installée sur la zone industrielle, employant près de 100 personnes. Une réunion décisive du comité de pilotage doit se tenir début juillet pour se prononcer sur l'un des scénarios du plan paysager et ressources. La Région, quant à elle, devra choisir entre deux enjeux du Schéma régional : l'enjeu environnemental inscrit dans le SRCE et l'enjeu régional (et national) de l'accès à la ressource minérale ! Mais, pour en revenir à l'essentiel, le gypse n'est-il pas une ressource fossile et de ce fait, non renouvelable ?

Christian WEISS
Chargé de mission Eau

LE SACCAGE DU BOIS GRATUEL (77)

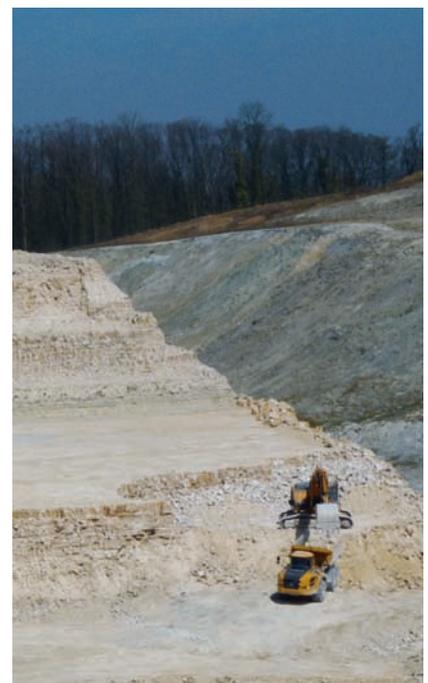
Une enquête publique se déroule du 22 mai 2015 au 22 juin 2015 sur les communes de Le Pin, Villeparisis et Villevaudé en Seine-et-Marne pour permettre l'exploitation d'une carrière de gypse à ciel ouvert par la société Placolâtre. La destruction de près de 20 hectares du Bois Gratuel, traversé par l'aqueduc de la Dhuis, est combattue par les associations et les élus de ces territoires. Alors que nombre de carrières sont exploitées de manière souterraine, comme sous le Bois de Bernouille (93), en forêt de Montmorency (95).

Sur Villevaudé, ce choix d'exploitation détruit la flore locale dont les orchidées et les habitats servant de lieux de reproduction à plusieurs espèces protégées de batraciens qui participent au maintien de la Trame verte et bleue.

UNE FORÊT « OUBLIÉE » ET PRESQUE « NATURELLE »

Le massif de Montgé-en-Goële fait partie de l'arc boisé entre les forêts du Parc naturel régional Oise Pays de France, la forêt d'Ermenonville, et les buttes de Dammartin et de Goële. Il recèle une flore et une faune exceptionnelle et est considéré par l'Office pour la protection des insectes et de l'environnement (OPIE) comme un espace boisé particulièrement riche en insectes forestiers et une matrice régionale pour les autres forêts du nord francilien. On y trouve plusieurs coléoptères, peu communs dans la région, et de nombreux papillons, dont le flambé et le demi-deuil. Les oiseaux sont très présents (pics, tourterelles des bois, mésange nonette, roitelet huppé) grâce à des niches écologiques abondantes. Amphibiens et reptiles sont bien représentés avec une douzaine d'espèces. Cinq espèces de chiroptères associés aux forêts sont observées dont le murin à oreilles échancrées.

Or l'AEV a engagé un nouveau plan de gestion sylvicole : il serait souhaitable qu'elle classe en EBC les rares parcelles où subsistent quelques arbres vénérables (entre 200 et 300 ans), véritables réservoirs végétaux de faune et de flore et représentants exceptionnels en Ile-de-France de leurs essences (chêne, charme, châtaignier).



Forêt régionale de Montgé-en-Goële
La carrière de gypse du Bois des sables exploitée par la société KNAUF

Nettoyage des bords de Seine à Colombes

L'association des amis de la nature de Colombes a participé à l'action « Let's clean up Europe » le 10 mai, journée européenne de nettoyage promue par la Commission européenne afin de mobiliser les citoyens sur la problématique des déchets sauvages

Le rendez-vous était fixé en bord de Seine devant l'usine de retraitement des eaux du SIAAP. Cette partie du chemin de halage, d'environ 400 mètres de long, est aussi un lieu emblématique : les associations locales agissent depuis plusieurs années afin que cette portion de berge, appartenant à la ville de Paris, soit ouverte au public, piétons et cyclistes, et soit empruntée par la véloroute Paris-Londres. Le SIAAP a mis en place des barrages flottants dans la Seine pour récupérer les déchets qui dérivent au fil de l'eau et réduire, à la fois, une source de pollution et un danger pour la navigation. En tant que signataire de la « Charte de l'eau - Plaine et Coteaux de la Seine centrale urbaine », l'association a souhaité, en complément, faire de la prévention et organiser un ramassage sur les berges afin de sensibiliser la population aux conséquences des gestes d'incivilité sur l'état de la Seine et au fait que « jeter par terre, c'est jeter en mer ».

Jeter par terre, c'est jeter en mer

L'antenne de Paris de l'association Surfrider Foundation Europe qui jouit d'une grande expérience dans ce domaine a été sollicitée. Des habitants se sont également mobilisés. C'est donc une quarantaine de participants, dont des enfants, qui, munis de râtaux et de pinces, ont exploré les 400 mètres de berges. Le chemin ayant été nettoyé la semaine précédente, c'est dans les buissons et à la limite de l'eau que la collecte a été effectuée.

L'après-midi, à l'Agrocité, un lieu magique et un jardin partagé géré par R'Urban au pied des immeubles, les « ambassadeurs » de Surfrider ont fait partager leurs préoccupations concernant les déchets et, notamment, les mégots, les microbilles de plastiques des produits cosmétiques, les cotons-tiges... que l'on retrouve dans les fleuves, puis en mer, et ont sensibilisé les participants à la problématique des déchets flottants.



La soirée s'est terminée autour d'une disco-soupe, préparée à l'initiative de l'École du Compost, une autre association active sur Colombes, avec des fruits et légumes glanés la veille en fin de marché, et animée musicalement par deux groupes de jeunes ados.

Martine LAIZE

Présidente des Amis de la nature de Colombes
<http://www.amisnature-colombes.org>

COLLECTE DE LA JOURNÉE :

- des morceaux de polystyrène
- des sacs plastiques (1 seconde pour la fabrication, 20 secondes d'utilisation, 450 ans de pollution),
- 1 300 mégots (1 mégot peut polluer jusqu'à 500 litres d'eau)
- 320 bouteilles de plastique et de verre
- 104 canettes métalliques et des objets « insolites » comme un barbecue électrique.

Une pollution de trop à Romainville

Les riverains de l'ancienne usine Wipelec sont inquiets des substances toxiques trouvées dans leurs maisons et sont toujours en attente d'actions concrètes

Les sites industriels pollués et abandonnés sont nombreux en Seine-Saint-Denis. C'est le cas des terrains de la société Wipelec-Ceres sur la commune de Romainville pour lesquels un risque sanitaire est reconnu par une pollution aux hydrocarbures et aux solvants et par la présence d'amiante. Malgré les actions engagées par les habitants auprès du propriétaire, du préfet, de la municipalité, des autorités de veille sanitaire, le site n'est toujours pas traité.

C'est après la cessation d'activité de Wipelec-Ceres, déclarée en 2006, que, par arrêté préfectoral du 8 juillet 2013, la préfecture de Seine-Saint-Denis « charge l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe) de procéder à des travaux d'office, hors site, relevant d'une situation d'urgence impérieuse. » Les habitants du quartier se rassemblent pour mieux connaître leur exposition exacte aux risques et organiser les contacts auprès des différents intervenants. Deux ans après les bonnes intentions affichées en 2013, l'association Romainville-Sud, qui regroupe maintenant plus de 50 riverains, se bat chaque jour pour obtenir des informations fiables sur la gestion du chantier. Malgré les nombreuses anomalies détectées par l'Ademe, et après la réunion organisée par la préfecture de Seine-Saint-Denis, le 26 janvier 2015, en mairie de Romainville, l'association ne peut répondre aux riverains, qui ne sont toujours pas informés de l'intégralité des mesures effectuées.

Pollution avérée

Des premiers arrêtés préfectoraux de 2012 aux analyses réalisées par l'Ademe en 2013-2014, sur le site et chez les riverains, la pollution au trichloréthylène et au benzène est avérée et mesurée bien au-delà des valeurs d'actions rapides (VAR) définies par le Haut Conseil de la santé publique (HCSP). Seul le propriétaire ayant la plus forte concentration (trichloréthylène $499 \mu\text{g}/\text{m}^3$) a été relogé en dehors du site. Pour tous les autres riverains, le délai de mise en œuvre des actions correctives

RECOMMANDATIONS DU HCSP POUR LE TRICHLORÉTHYLÈNE



Le HCSP fixe une valeur repère et une valeur d'action rapide (VAR) pour la qualité de l'air des habitations ; la valeur repère est fixée à $2 \mu\text{g}/\text{m}^3$, le HCSP précisant malgré tout que « il convient [néanmoins] de garder à l'esprit que le trichloréthylène est un cancérigène sans seuil d'innocuité et que l'objectif doit toujours être de réduire les concentrations à un niveau aussi bas que raisonnablement possible ».

De même le HCSP fixe une valeur d'action rapide (VAR) à $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$; « Au-delà [de cette VAR] les sources en cause doivent être rapidement identifiées et neutralisées dans le but de ramener les teneurs intérieures en dessous de la valeur repère de qualité d'air » explique le Haut comité, précisant que « le délai de mise en œuvre de ces actions correctives ne devrait pas excéder 6 mois ».

est maintenant largement dépassé. Les travaux de démolition engagés sur ce site ont déjà eu des impacts sur les habitations voisines sans qu'aucun référentiel n'ait été réalisé. Le plan de gestion

concernant les travaux de dépollution n'est toujours pas opérationnel, reportant chaque jour l'amélioration attendue de l'impact sanitaire des pollutions sur les riverains. Les réponses de l'Agence régionale de santé, aux courriers des habitants du quartier ne peuvent être acceptées comme telles face aux risques démontrés par l'écart entre les valeurs d'action rapide et les valeurs repères, alors que Wipelec-Ceres démontre son incapacité à maîtriser les effets de ses activités polluantes, les habitants de la rue des Ormes et de la rue des Oseraies à Romainville, se sentent de plus en plus abandonnés face à une inertie considérée maintenant comme coupable.

Francis REDON
Environnement 93
www.environnement93.fr

LE TRÉSOR DES FRICHES POLLUÉES

Les inventaires de l'État recensent plus de 250 000 sites potentiellement pollués, parmi lesquels 15 000 à 20 000 hectares de friches urbaines identiques au site de Romainville, sont reconvertis, selon l'Ademe. Brownfields est l'une des principales sociétés d'ingénierie sur cette niche, source de larges profits financiers pour des territoires où les espaces fonciers sont rares. Pour sa part, Ginkgo s'est engagé sur le chantier de dépollution du site de Wipelec-Ceres à Romainville. Cependant la rentabilité de telles opérations est liée à la résolution d'une équation parfois compliquée à résoudre en fonction :

- des programmes immobiliers projetés par les promoteurs,
- de la réglementation qui s'impose à ces aménagements au travers du PLU et qui ne peut être négociable,
- des coûts de dépollution.

Tours parisiennes : où en est-on ?

Les projets de tours aux portes de Paris ont suscité ces derniers mois une effervescence des associations parisiennes. Elles se sont mobilisées contre leur hauteur, préjudice à l'esthétique de la capitale et contre l'atteinte aux principes du développement durable. Mais plusieurs projets vont néanmoins voir le jour

L'enquête publique préalable qui s'est clôturée il y a quelques semaines devrait *in fine* permettre la construction des tours Duo, dans le 13^e arrondissement de Paris entre le périphérique, le boulevard des Maréchaux et les voies SNCF,

Pourtant à la suite de l'action vigoureuse du collectif des associations, le Conseil de Paris avait rejeté, fin novembre dernier, le projet de tour Triangle, à la Porte de Versailles dans le 15^e arrondissement. Dans la foulée, les militants associatifs anti-tours s'étaient mobilisés autour du projet Duo des Ateliers Jean Nouvel qui prévoit deux tours de bureaux de 180 et 120 mètres de haut.

Mais l'enquête publique n'a pas suscité de mouvement de fond. Seules quelques associations, dont ADA 13, et des riverains, ont exprimé leur point de vue. Pour ADA 13, ce projet est isolé de son contexte urbain ; il ignore la proximité d'Ivry-sur-Seine et ne prend pas en compte l'ensemble du projet d'aménagement du secteur « Bruneseau » ; il introduit une très importante rupture d'échelle dans le paysage urbain et laisse très peu de place aux espaces publics.

« Surdimensionné, déconnecté de son contexte et insuffisamment concerté. » L'association a demandé à ce qu'il soit ramené à des proportions plus modestes, mieux articulé à son environnement urbain, plus compatible avec la sensibilité



Tours Duo - Illustration de Jean-François Einhorn

des habitants sur la hauteur des tours, et ouvert à des activités artisanales.

Autre coup déjà parti : le futur palais de justice des Batignolles (17^e arrondissement). En cours d'édification, il culminera, dès 2017, à 160 mètres de hauteur. Cette création de Renzo Piano, l'architecte du Centre Pompidou, surplombera un nouveau quartier de logements et de bureaux en bordure du Périphérique. Enfin le tribunal administratif de Paris a rejeté la requête de l'association Monts 14 contre la révision simplifiée pour la tour Triangle. Il estime qu'il « ne lui appar-

tient pas, dans le cadre de l'instance propre à la révision simplifiée en litige, de se prononcer, de façon générale, sur la réalisation d'immeubles de grande hauteur sur le territoire de la commune de Paris ».

Retour à la case départ ? Pourtant les exemples récents des grandes entreprises ayant quitté des tours du quartier de la Défense attestent de la fragilité de gestion de ces mastodontes hautement consommateurs d'énergie.

Muriel MARTIN-DUPRAY
Administrateur de FNE Ile-de-France



Assemblée générale extraordinaire

IDFE devient FNE Ile-de-France

Extrait du compte rendu d'AGE du 11 avril 2015

Après réflexion de plusieurs mois et consultation des présidents des fédérations départementales, le principe de changement de nom d'IDFE en FNE Ile-de-France a été soumis au conseil d'administration du 18 décembre 2014 ; il a été validé à la majorité. Puis une convention a été travaillée avec FNE et un nouveau vote du conseil d'administration le 5 mars 2015 a d'une part entériné la signature de cette convention, d'autre part voté à la majorité les modifications des statuts.

Cette évolution a été motivée initialement par la nécessité d'avoir un nouveau logo au 1^{er} janvier 2016 du fait de la création de la Métropole du Grand Paris.

Ce changement de nom n'est pas une révolution. L'union est membre de FNE depuis vingt-deux ans et adhère donc à la charte fédérale depuis longtemps. La convention signée est plus concise et plus claire, et elle n'a rien d'excessif ni de contraignant.

L'union régionale garde son autonomie de projets et de décisions. En effet, FNE définit des orientations de principe d'ordre politique, compte tenu de son audience auprès du gouvernement, mais si certaines positions ne se révèlent pas soutenables sur le terrain, les options portées par les associations locales restent prioritaires.

La « marque » FNE est connue, notamment des jeunes. Malgré le dynamisme des présidents précédents, l'union a une image qui manque de modernité au



jourd'hui. En outre, les interlocuteurs publics et privés ont besoin qu'on précise que l'union est la déclinaison régionale de FNE pour comprendre qui on est, ce qui n'est pas le chemin le plus court pour communiquer. FNE il y a quarante ans n'était pas connue en Ile-de-France, mais le sigle FNE est devenu porteur et il est important de souligner l'appartenance à une même famille.

Aussi les modifications portées aux statuts sont les suivantes :

- **Changement du titre** : « FNE Ile-de-France » à la place de « Ile-de-France Environnement »

- **Réécriture de l'Article 1**

En préambule, il est rappelé que l'association régionale a été déclarée le 2 octobre

1981 sous le nom de « Bureau de Liaison des associations de défense de l'environnement de la région parisienne ». Le nom a été modifié le 9 juillet 1990 en « Ile-de-France Environnement - Bureau de Liaison ». Enfin, le 4 avril 1998, l'association prend le nom de « Ile-de-France Environnement (IDFE) ».

« L'union régionale dénommée « Ile-de-France Environnement (IDFE) » prend la dénomination de « France Nature Environnement Ile-de-France », soit en abrégé « FNE Ile-de-France ».

- **Modification de l'Article 2**

Afin de résoudre le problème d'interprétation d'un tribunal qui a valu à l'union d'être débouté lors d'un contentieux, il est décidé de supprimer, dans le paragraphe « Appui », la phrase à la fin « IDFE peut, en outre, intervenir directement dans un secteur géographique non couvert par un membre » ; il est rajouté dans la dernière phrase « sur toute la Région Ile-de-France ».

- **Remplacement dans tout le texte** de « IDFE » par « FNE Ile-de-France ».

RÉSULTATS DU VOTE

Nombre de délégués : 317

Suffrages exprimés : 298

Pour : 223

Abstention : 24

Contre : 51



Assemblée générale ordinaire

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

IDFE, tête de réseau francilien rassemblant au 31 décembre 2014, 320 associations et collectifs de protection de l'environnement, a un rôle de soutien important sur les dossiers portés par les associations locales, mais aussi un rôle d'animation par les formations et les événements qu'elle organise.

IDFE met à disposition de ses adhérents depuis le 1^{er} janvier 2014 ses nouveaux locaux au 2 Rue des Berges 75013 Paris. Plus accueillants, disposant d'une grande salle pouvant accueillir une trentaine de personnes, ils permettent aux groupes de travail thématiques (Forêts, Agriculture, Urbanisme commercial, MGP...) de se réunir dans de bonnes conditions. Il a été nécessaire de compléter leur aménagement pour les rendre totalement fonctionnels (achat de matériel de bureau, aménagement du local d'archives, petit équipement divers...).

IDFE et ses associations ont participé en 2014 à de très nombreuses commissions régionales, départementales et locales (comme chaque année), ainsi qu'aux enquêtes publiques, débats publics et concertations qui se déroulent sur le territoire francilien. Sur le plan des enquêtes publiques, débat public, concertations publiques, IDFE a participé à :

- Évolution de la réglementation des ISDI en ICPE (Consultation publique du 28 mai au 19 juin 2014).
- Autoroute ferroviaire atlantique (Enquête publique du 23 juin au 23 juillet 2014).
- Élaboration commune, par 70 associations parisiennes, de 55 propositions transmises à tous les candidats à l'élection municipale de Paris.
- PREDEC (Enquête publique du 26 septembre au 5 novembre 2014).
- Réseau Grand Paris Express : lignes 14, 16 et 17 (Enquête publique en novembre 2014).
- Port Seine Métropole Ouest (Débat public du 15 septembre au 15 décembre 2014) avec rédaction d'un Cahier d'acteurs et intervention à la tribune lors de la réunion publique ciblée « Environnement » le 7 octobre.
- CDT Paris Saclay Sud (Enquête publique du 17 novembre 2014 au 15 janvier 2015).
- Plan stratégique Ports de Paris/Haropa (Consultation publique du 8 décembre 2014 au 8 janvier 2015).

IDFE s'est investi dans la sensibilisation et l'éducation à l'environnement au travers de :

Formations et débats

- Transports et Concertation - 18 janvier 2014.
- Journée de réflexion sur la justice environnementale - 20 juin 2014, qui a fait l'objet d'un dossier de 4 pages dans Liaison.
- Gestion des eaux pluviales et assainissement en Ile-de-France - 22 novembre 2014.
- Débat « Grand Paris et Transition énergétique » - 26 novembre 2014, sur le stand RTE lors du Congrès des maires de France.



Assemblée générale ordinaire

RAPPORT D'ACTIVITES 2014

Evènements

• par l'animation de stands :

- Gaspillage alimentaire (Disco soupe à « la Voie est libre » à Montreuil, 21 septembre 2014).
- Fragilité de notre environnement avec focus sur la disparition des abeilles (Fête des jardins à l'école du Breuil - 28 septembre 2014).
- Mobilité durable (hôpital de la Pitié Salpêtrière - 30 septembre 2014).

• par des manifestations

- Carnaval des asphyxiés, au Trocadéro (1^{er} février 2014).
- Fête des 40 ans de l'Union, moment fort de rassemblement au Pavillon de l'eau (23 mai 2014).
- Alternatiba Gonesse, dans le Val d'Oise (20 septembre 2014).
- « Boulets de l'énergie », aux côtés de FNE devant l'Assemblée Nationale (1^{er} octobre 2014).

En outre, depuis le 10 avril 2014, un Bureau renouvelé fait lentement évoluer les orientations d'IDFE.

La parution de *Liaison* va s'espacer progressivement pour arriver à six par an, et la communication dématérialisée progresse. Une réflexion sur le logo, obsolète au 1^{er} janvier 2016 du fait de la création de la Métropole du Grand Paris, a été entamée. La planification d'actions de terrain, orientée vers l'éducation à l'environnement, a été lancée. Des supports de communication ont été créés (cartes de visite, plaquette de présentation d'IDFE, kakemono, chemises cartonnées...), en quantité raisonnable.

En 2014, IDFE a souhaité développer deux axes :

- **un groupe de travail sur la Métropole du Grand Paris a été constitué :** deux représentants par département d'Ile-de-France, plus le représentant d'IDFE à la Mission de préfiguration de la MGP. IDFE a également été auditionnée par la Commission développement durable par l'Assemblée nationale en février 2014. Une motion Grand Paris a été votée au conseil d'administration de juin et éditée dans *Liaison*.

- **un groupe de compétences juridiques a été constitué au sein d'IDFE, et il y a eu création d'une rubrique juridique dans *Liaison* depuis septembre 2014.**

IDFE a apporté en 2014 un soutien aux contentieux engagés par nos associations :

- Constitution de partie civile sur le dossier RTR environnement, avec FNE, NE77 et CNIID (77 - CA du 10 avril et du 26 juin).
- Intervention volontaire d'IDFE dans le cadre du recours contentieux, formé après rejet du recours gracieux, par Environnement 93 et Montreuil Environnement (93 - CA du 26 juin).
- Recours gracieux contre la DUP de la ZAC de la Borde à Montesson (78) - CA du 26 juin).
- Cassation dans l'affaire de l'aire d'accueil des gens du voyage en lisière de massif boisé (78 - CA du 23 octobre).

Enfin, les réunions ont été soutenues : 4 conseils d'administration, 13 réunions de Bureau, 10 comités de rédaction, 1 réunion des chargés de mission (qui étaient presque tous au rendez vous).

Une année de transition, dans la lignée de mes prédécesseurs mais marquée par des évolutions, ouverte sur l'avenir.

Dominique DUVAL
Présidente

Assemblée générale ordinaire

RAPPORT FINANCIER 2014

DÉPENSES

Le total des charges est, cette année encore, en baisse à 95 470 € contre 100 934 € en 2013 et 130 376 € en 2012. Ces chiffres s'entendent avant amortissements et provisions. Les principales rubriques peuvent être analysées comme suit :

> Frais de personnel :

Depuis 2013, IDFE n'a plus de personnel et donc n'apparaissent plus que des charges sociales correspondantes à des droits d'auteurs.

> Magazine *Liaison* :

Les coûts directs de Liaison (réalisation, mise en page, impression et envoi) sont de 65 106 € en 2014 à comparer à 62 736 € en 2013 (l'année 2013 avait été impactée favorablement par l'annulation de provisions de surcoût postal de 2012, de plus de 7 000 €, qui n'avaient plus lieu d'être).

> Autres charges :

Les locations immobilières (loyer et charges du nouveau local) s'élèvent à 13 199 € (incluant une franchise de loyer d'un trimestre du fait des travaux entrepris dans le local) ; il n'y a plus de locations mobilières (le photocopieur est notre propriété depuis septembre 2013). Le poste Réceptions inclut le coût des 40 ans d'IDFE en mai 2014.

RECETTES

Le total des recettes et subventions s'établit à 92 883 € avant reprise de provisions contre 139 463 € en 2013.

- **Les cotisations** des associations adhérentes à IDFE ne représentent qu'un poste de 1 980 € en 2013 pour 15 collectifs territoriaux ou thématiques et 32 associations individuelles.

- **Les subventions-conventions** restent la principale source de recettes :

- Convention avec la Région Ile-de-France pour 11 311 €
- Convention avec la Ville de Paris de 10 000 €
- Convention avec la DRIEE ; elle comporte le versement d'une aide annuelle de 20 000 € destinée principalement à l'animation du réseau des associations d'IDFE et aux « sentinelles de l'eau »
- Convention avec EDF et RTE impliquant la promotion des énergies renouvelables 25 000 € (report de 2013 inclus).

- **Les « dons »** (19 550 €) : il s'agit du reversement par nos représentants au CESER - Anne Cheissoux, Dominique Duval, Daniel Hannotiaux - de la majeure partie des indemnités qu'ils perçoivent pour leur travail. Qu'ils en soient tous vivement remerciés.

La provision pour engagement à réaliser sur dons manuels a été maintenue pour faire face aux dépenses qu'IDFE engagera en 2015 dans le cadre de la COP 21.

RÉSULTATS 2014

L'année 2014 a vu la concrétisation des efforts pour qu'IDFE se dote de locaux modernes et accueillants. Les coûts d'aménagements importants (46 426 €) figurent à l'actif du bilan et n'impactent le compte de résultat qu'à travers les dotations aux amortissements de 17 256 € (charge) et la reprise de provision pour gros travaux de 20 000 € (produit).

L'ensemble de ces opérations laisse apparaître un solde positif de 15 739 €. Comme il est de règle, le résultat a été imputé au "report à nouveau".

Situation au 31 décembre 2014

La situation financière d'IDFE est saine et il ne reste guère de poste sur lesquels il est possible de réaliser des économies, hormis celui des télécommunications.

Valorisation du travail des bénévoles

Depuis 2002, IDFE a mis en place une procédure de relevés d'activité, qui permet de valoriser, suivant les règles du plan comptable "Associations", le travail des bénévoles au bénéfice d'IDFE. Leur travail (valorisé au Smic sans les charges) et les frais qu'ils supportent, représentent pour 2014, un total de près de 147 868 € soit l'équivalent temps plein de neuf personnes.

Philippe HEURTEVENT
Trésorier

Avis de tempête sur Sequana

L'association de défense et de mise en valeur du patrimoine nautique fluvial est menacée de disparition du fait de la reprise de ses locaux par la municipalité de Chatou



© Edmond Bellerin

Roastbeef, reconstruit par Sequana sur les plans de Gustave Caillebotte

Subitement, en décembre 2014, une lettre recommandée parvient au siège de Sequana, association catovienne connue pour ses activités de canotage sur la Seine et de restauration de bateaux à rame, voile et vapeur. La mairie de Chatou prévient l'association qu'elle désire, dès avril 2015, récupérer les locaux mis à sa disposition au hameau Fournaise, sur l'île des Impressionnistes, pour un projet de formation aux métiers du bois. L'intention municipale annoncée est de « redynamiser le Hameau ». L'émotion est immense parmi tous les amis de l'association.

À Chatou, Sequana, ce n'est pas le nom latin de la Seine mais celui de cette association vivante associée au canotage en rivière et à la résurrection de yoles effilées, d'acajou vernis, qui, l'été, glissent à nouveau sur le fleuve.

Restauration et reconstruction

Fondée en 1989 dans les locaux de la mairie de Chatou, Sequana a pour objet « la mise en valeur du patrimoine culturel et écologique de la Seine ». Très vite l'association se spécialise dans la pratique du grand et petit canotage (entendez : voile et aviron).

Parallèlement, dans un hangar EDF situé au hameau Fournaise, Sequana mène une politique de restauration puis de reconstruction à l'identique d'embarcations qui ont fait les beaux jours du canotage à la Belle Époque. La toute première yole

Seyler restaurée par Sequana, Jano, est offerte en 1992 au musée du bateau de Douarnenez.

Un peu plus tard viendra le chantier du Roastbeef, voilier emblématique de l'association pour avoir été reconstruit au Hameau Fournaise à partir des plans de Gustave Caillebotte, marquant ainsi les liens étroits entre l'essor du canotage de rivière et l'impressionnisme.

Fin 1999, l'association quitte son hangar pour la Gare d'eau, près de l'endroit où Alphonse Fournaise avait développé sa première activité de loueurs de bateaux, puis ouvert le restaurant qui porte encore son nom, et où Renoir a peint, en 1881, son fameux « déjeuner des canotiers ». Atelier et garage à bateaux, qui constituent la Gare d'eau, ont été construits par la ville de Chatou à partir d'un projet de Sequana.

Au fil des ans, les équipes se sont étoffées, les compétences des bénévoles se sont affinées et certains visiteurs, intéressés par ce qu'ils voient à l'atelier, ont offert des bateaux remisés dans des garages familiaux qui ont été, à leur tour, restaurés. Le musée de la Marine confiera même à l'atelier de Sequana un canoë indien et deux pérois pour une restauration historique. Sequana s'intéresse ensuite à la vapeur avec le canot Suzanne (lancé en 2006) et, depuis 2001, offre au grand public l'occasion de découvrir le bras de Marly sur le Dénicheur, équipé de deux moteurs électriques.

Une collaboration de 25 ans

L'association a travaillé si intensément qu'en 2010 elle avait constitué une collection de 33 embarcations dont elle a fait don à la ville. Parallèlement, elle a continué à participer aux animations festives dans l'île de Chatou et à des rassemblements de vieux gréements pour y représenter Chatou et le canotage de rivière.

La décision de la ville de rompre une collaboration fructueuse de vingt-cinq ans avec Sequana suscite l'incompréhension. Les deux vice-présidents de Sequana font part de leur désaccord et du désir des bénévoles de poursuivre l'activité. Pourquoi, pour un projet aux contours flous de formation aux métiers du bois, se priver d'un savoir-faire reconnu que ces passionnés sont prêts à transmettre ?

Pour le moment, l'association a obtenu un sursis jusqu'en septembre 2015. Souhaitons que ce délai soit mis à profit pour trouver une solution raisonnable.

Anne BERNARD,
Jean-Claude PARISOT
Association d'environnement
de la boucle de Montesson (Cadeb)

Une pétition est proposée sur le site Internet de l'association Sequana : www.sequana.org/

Un pas en avant...

Après la mort de Rémi Fraisse, militant de FNE, beaucoup souhaitent une rénovation du débat public et l'adoption d'une véritable « démocratie participative »

Installée le 19 février par la ministre de l'Écologie, Ségolène Royal, la commission spécialisée du Conseil national de la transition écologique (CNTE), présidée par le sénateur Alain Richard, a été chargée de remettre, avant la fin mai, ses propositions. Elle a auditionné, le 14 mars, treize représentants des principaux mouvements d'opposition aux grands projets inutiles imposés.

Pendant près de six heures, les participants ont pointé les défaillances des procédures dans chacun des dossiers en cause et démontré comment des pratiques contestables aboutissent à des situations de blocage et de désespérance. Pour le représentant du Collectif pour le triangle de Gonesse, « le ministère de l'Environnement pourrait avoir la même exigence et la même autorité que le ministère des Finances pour se doter d'outils permettant un suivi rigoureux par les citoyens de tous les grands projets autorisés et apprécier a posteriori et dans la durée leur impact sur l'environnement ». Il a souligné comment la multiplication de zones commerciales, à la périphérie des villes, était source de mal-vivre du fait de la désertification des centres-villes et destructrices de terres agricoles précieuses pour le climat, la qualité de l'air et la biodiversité.

Le plus en amont possible

Les propositions des participants conduisent à mettre en place des lieux de débat le plus en amont possible, à présenter plusieurs solutions crédibles et alternatives, à ne pas saucissonner les procédures, à intégrer une analyse environnementale globale, à reprendre l'ensemble du projet en cas de modification partielle et à faire respecter les avis émis lors des enquêtes publiques. Pour favoriser une vraie démocratie participative, il est nécessaire de vulgariser les dossiers en donnant un maximum de visibilité aux enquêtes et aux documents. Et, proposition extrêmement importante pour les associations, rendre les recours juridiques suspensifs et leur donner les



Liste des mouvements d'opposition représentés lors de l'audition :
Sivens, Cigeo/Bure, Roybon, CADE, LGV Bordeaux-Espagne, Non à l'autoroute, contournement Rouen, Actival, Europacity, LGV Limoges-Poitiers, Ferme des 1 000 Vaches, A65, Lyon-Turin, Notre-Dame-des-Landes.

moyens financiers pour des études contradictoires ainsi que le propose Jean-Pierre Chauffier, de Défense de la ligne Paris, Orléans, La Souterraine, Limoges, Toulouse (POLLT) : « Il faut nous doter de moyens légaux, en nous allouant les budgets nécessaires à la mise en œuvre d'expertises contradictoires, nous qui ne sommes que bénévoles. »

La qualité du travail présenté en commun a été reconnue par le président et par de nombreux membres de la commission, qui ont semblé très attentifs aux propositions. Il est urgent que le gouvernement prenne la mesure du malaise qui s'installe partout où les projets sont imposés au mépris de la démocratie et qu'il s'engage avec les mouvements citoyens dans une véritable évaluation des modes de décision.

Claude LOUP

Collectif pour le Triangle de Gonesse

... deux pas en arrière

SERRES D'AUTEUIL : LA MISE EN TERRE DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE

Le 4 juin, le gouvernement a décidé l'amputation irrémédiable du jardin botanique des serres d'Auteuil. Les promesses de démocratie environnementale que semblaient porter le rapport du préfet de région honoraire, Jean-Pierre Duport, remis au Premier ministre en mars, sont ainsi enterrées. Les associations poursuivront leur combat en saisissant la justice.

L'hippodrome de Saint-Cloud dans le collimateur

Construire 6 000 logements à la place de l'hippodrome de Saint-Cloud, tel est le projet présenté en mars par l'État

Le gouvernement a présenté, début mars, une liste de sites dans lesquels pourraient être réalisées vingt opérations d'intérêt national (OIN), qui doivent permettre d'implanter un million de logements dans la métropole du Grand Paris d'ici à 2030. Six OIN sont listées dans les Hauts-de-Seine. L'un d'eux cible l'hippodrome de Saint-Cloud et projette d'y construire 6 000 logements.

Levée de bouclier

« Un espace vert majeur peu utilisé » résume la fiche consacrée à l'hippodrome. Il est vrai que, avec, en gros, une course tous les quinze jours on arrive tout juste à vingt-huit jours d'utilisation par an ! Par ailleurs, certains se demandent s'il s'agit encore d'un espace naturel, compte tenu des tonnes de produits phytosanitaires qui y ont été déversées. Sans parler des énormes quantités d'eau nécessaires pour garantir que le gazon soit toujours vert.

La réaction a pourtant été immédiate. Éric Berdoati, maire de Saint-Cloud, a lancé une pétition sur Internet et, avec les maires des communes voisines, a organisé une conférence de presse dès le 14 mars. L'Association pour la sauvegarde des espaces verts et de l'environnement (Aseve) a amplifié le mouvement et, en un mois, 15 000 signatures d'opposants au projet ont été réunies.

L'hippodrome de Saint-Cloud a été classé en 1998 et fait partie du parc naturel urbain qui regroupe, depuis 2007, Garches, Rueil, Saint-Cloud et Vaucresson. Autre « détail », il est la propriété de l'association France Galop qui, comme les élus et les citoyens, n'a, à aucun moment, été consultée.

Un problème de méthode

C'est bien là que le bât blesse. Tout laisse à penser à une démarche purement technocratique : il y a sur la carte un espace non bâti... j'y colle 15 à 18 000 nouveaux



Hippodrome de Saint-Cloud

habitants, une ville dans la ville, et j'attends de voir si ça passe...

Ce n'est pas de cette façon qu'il faut traiter le problème, bien réel, du manque de logements sociaux. Nous avons également besoin de pouvoir respirer et l'hippodrome contribue à notre qualité de vie. Bien sûr il faut le renaturer et l'ouvrir au public mais ce n'est pas là qu'il faut construire.

Il faut reconstruire la ville sur la ville sans chercher à égaler la densité parisienne et en préservant la trame verte. Il faut ensuite remettre sur le marché les milliers de logements vides que l'on trouve dans nos villes. Enfin, il faut penser aménagement du territoire et se demander s'il est judicieux de concentrer toute la richesse en Ile-de-France au détriment des autres régions françaises.

Nous saurons en septembre prochain quels sont les sites définitivement retenus.

Luc BLANCHARD

Chargé de mission Métropole du Grand Paris

HIPPODROMES FRANÇAISIENS, DES RÉSERVES FONCIÈRES !

Sur les huit hippodromes construits au XIX^e siècle, quatre figurent dans les projets du Plan de mobilisation pour le logement : Enghien-les-Bains (44 ha) en Val-d'Oise, Maisons-Laffitte (130 ha) et Rambouillet (28 ha) en Yvelines, Saint-Cloud (75 ha) dans les Hauts-de-Seine. Ris-Orangis (130 ha), un hippodrome plus récent et peu utilisé en Essonne, a été vendu pour construire le Grand Stade de Rugby.

Les sociétés France Galop et Le Trot, propriétaires de ces terrains, n'ont pas l'intention de les céder et les maires locaux ainsi que les associations de protection de l'environnement sont opposés à ces pertes d'espaces de nature. Enfin, on peut s'interroger sur la logique du plan logement qui laisse densifier le cœur de l'Ile-de-France au détriment des autres régions françaises et des espaces de respiration franciliens.

Consultation sur le SDAGE 2016-2021

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux d'Ile-de-France a pour objectif améliorer leur qualité et en préserver l'accessibilité. Une redevance au mètre cube d'eau potables mesures.



Synthèse de l'avis de l'union régionale sur le projet de SDAGE 2016-2021

L'objectif du SDAGE actuel (2010-2015) était l'atteinte du bon état de 68 % des masses d'eau (ME) superficielles du bassin Seine-Normandie en 2015. 38 % seulement de ces ME atteindront cet objectif en 2015, ce qui constitue un résultat médiocre, même si les règles d'établissement du « bon état » ont évolué depuis !

FNE Ile-de-France note que, dans l'ensemble, la situation de la qualité de l'eau s'est améliorée face aux pollutions dites « classiques » (eaux usées en général), mais que ces progrès ne permettent pas d'atteindre le bon état sur toutes les masses d'eau. En effet, les pollutions diffuses (nitrates, pesticides, médicaments...) et celles liées aux

micropolluants sont en augmentation et la politique de protection et de restauration des milieux aquatiques, notamment celle concernant les zones humides, est très insuffisante pour stabiliser et enrayer leur déclin. La dégradation de 11 % des ME au cours du SDAGE actuel, est contraire à la directive-cadre sur l'eau de 2000 qui stipule qu'il ne doit pas y avoir de dégradation qualitative des masses d'eau. Elle montre que le bon état ne se conquiert pas facilement et qu'une régression de l'état des ME est possible. L'analyse indique également que de nombreuses ME sont déclassées par leur teneur en hydrocarbures aromatiques polycycliques. Un effort particulier doit donc être entrepris pour traiter les eaux pluviales et plus particulièrement celles provenant des rejets d'origine routière. Les efforts actuels sont donc insuffisants. Devant ce constat, une conséquence

s'impose pour FNE Ile-de-France : prolonger et amplifier l'effort consenti actuellement en matière de politique de l'eau. **Le nouveau projet de SDAGE doit donc maintenir l'effort actuel pour le traitement des pollutions classiques et être plus ambitieux dans les domaines identifiés comme déclassants ou insuffisants, à savoir : les pollutions diffuses, les micropolluants, les rejets d'eau pluviale et le maintien et la restauration des milieux aquatiques et des zones humides.**

Le SDAGE mis à la consultation du public se place dans la continuité de celui qui est en cours (2010-2015). FNE Ile-de-France note qu'il a ajouté un défi spécifique lié à la mer et au littoral en lien avec le plan d'action pour les milieux marins, et des dispositions relatives aux

du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015

de définir la situation présente des eaux du territoire et de préconiser des mesures pour
ble ou non utilisée par les usagers (ménages et activités économiques) permet de financer

inondations liées au plan de gestion des risques inondations du bassin. **Mais, si le projet de SDAGE, tel qu'il est présenté aujourd'hui, va dans le bon sens, il ne permettra pas d'atteindre les objectifs fixés par la directive-cadre européenne à l'échéance 2027.**

FNE Ile-de-France, considérant qu'il manque d'ambition, fait un certain nombre de remarques et de propositions complémentaires dans le dessein de se donner le plus de chance d'atteindre les objectifs de la directive-cadre sur l'eau.

Quelques focus

• Projets d'intérêt général

Ils sont de nature à compromettre la réalisation des objectifs environnementaux et doivent être indiqués dans le SDAGE conformément à l'article 4-7 de la DCE. Quatre projets sont cités : le projet de canal Seine-Nord ; l'aménagement du chenal d'accès du port de Rouen ; l'aménagement du grand canal du Havre ; le projet d'aménagement du canal de Bray à Nogent-sur-Seine dans la Bassée en Seine-et-Marne.

Ces quatre projets, s'ils étaient réalisés, se feraient au détriment des milieux aquatiques et des zones humides qui sont déjà en régression, alors que leur dégradation est interdite par la loi. Aucune réserve n'est indiquée alors que l'objet même du SDAGE est de fixer des règles aux projets qui interfèrent directement sur les milieux aquatiques. Pour ces projets, FNE Ile-de-France demande un ajout générique : « Ces projets doivent en priorité éviter les zones humides. Pour le cas où cela ne serait pas possible, ils doivent compenser leur disparition par la création du double de la surface par des zones humides à fonctionnalité équivalente. »

• Adaptation au changement climatique

Le projet renvoie surtout à des études et à un débat qui devrait s'instaurer après 2021. FNE Ile-de-France considère que cette réponse est totalement insuffisante pour répondre au défi climatique dont les contours sont suffisamment précisés actuellement par le GIEC. Ainsi, il est certain que les zones humides vont régresser et que les étiages vont augmenter en valeur et en fréquence. Il convient donc, dès à présent, de mettre en place une gestion plus équilibrée et plus ambitieuse de la ressource en eau qui permette de satisfaire aux exigences des différents usages tout en répondant aux nécessités des milieux, ce qui n'est pas toujours le cas. FNE Ile-de-France demande l'ajout du texte suivant à traduire dans une orientation : « Le niveau des nappes souterraines et superficielles est à maintenir, quand c'est possible, dès maintenant. Les décisions administratives doivent prendre en compte cet objectif. » Cela est d'autant plus important dans les secteurs où les nappes sont classées en zone de répartition des eaux.

• Protection des captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future

La protection des captages pour l'alimentation en eau potable est un sujet très sensible sur le bassin. Le projet de SDAGE fait des recommandations et promeut des actions contractuelles et volontaristes. Or ces actions, si elles sont nécessaires, sont très insuffisantes. Les financements de la politique agricole doivent être conditionnés en totalité à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau. Faute d'une telle politique généralisée, l'effort doit être porté sur les secteurs à enjeux comme les aires d'alimentation de captages prioritaires. En particulier, les dérogations préfectorales accordées à l'agriculture conventionnelle dans les zones de captage doivent être totalement abandonnées.



Pour en savoir plus :
avis mis en ligne sur
<http://fne-idf.fr/>

Le Plan de gestion régionale des inondations (PGRI) est simultanément en consultation publique. L'avis de FNE Ile-de-France est accessible sur <http://fne-idf.fr/>

EDF explore les techniques d'avenir aux « Renardières »

Une matinée de visite du centre de recherche EDF « Les Renardières », situé à Moret-sur-Loing (77), était organisée jeudi 23 avril dans le cadre de notre partenariat avec EDF



La Maison Multi-Energies est une maison à échelle réelle dans laquelle les usages de l'énergie dans le bâtiment sont explorés afin de comprendre, mesurer et optimiser les consommations énergétiques d'un logement en fonction de ses équipements.

En 1946, la loi de nationalisation entraîne un regroupement des sociétés françaises d'électricité privées en une entité unique : Electricité de France. La taille de la structure est alors suffisante pour qu'elle se dote de laboratoires de recherche : les centres de Clamart et Chatou voient le jour.

Vers 1958, ces deux sites, privés de toutes possibilités d'extension, ne peuvent accueillir les installations et moyens d'essais adaptés à la perspective d'un passage du réseau électrique de transport à 800 000 volts : le site des Renardières est inauguré en 1964, situé en un lieu qui allie éloignement d'espaces habités, proximité d'une voie ferrée, accès à une rivière et proximité d'un poste d'alimentation électrique.

Le site des Renardières abrite quatre départements de recherche: EnerBaT (Energies dans les bâtiments et les territoires) ; EPI (Eco-efficacité des Procédés Industriels) ; LME (Laboratoires des Matériels Electriques) ; MMC (Matériaux et Mécanique des Composants).

Les organisateurs de la visite ont fait un focus sur trois laboratoires dont les recherches sont particulièrement d'ac-

Concept Grid est dédié aux systèmes électriques intelligents, outil capable de reproduire les scénarios électriques extrêmes afin de valider les solutions de demain pour le réseau électrique. Au travers de réseaux basse et moyenne tension alimentant un petit quartier de 5 maisons, il permet de tester des équipements anticipant les usages futurs (compteurs intelligents, appareils électroménagers pilotables à distance, pompes à chaleur réversibles, micro-éoliennes, panneaux photovoltaïques, bornes de recharge de véhicules électriques, solutions de stockage...).

tualités dans le cadre de la transition énergétique : BESTLab, Concept Grid et la Maison Multi-Energies.

Visite intéressante qui a suscité de nombreuses questions, notamment sur le futur compteur LINKY dont le principe n'est pas sans soulever actuellement quelques interrogations.

Philippe HEURTEVENT
Administrateur de FNE Ile-de-France

Pour en savoir plus :

<http://chercheurs.edf.com/organisation/accedez-a-nos-sites-80828.html>



BESTLab permet de tester à l'échelle 1 et en climat naturel des solutions innovantes de parois passives ou actives pouvant être couplées à des systèmes électriques performants (pompes à chaleur, solaire, stockage...) ; son objectif est de proposer des solutions d'isolation permettant des économies d'énergie.

Quelques chiffres sur Les Renardières

70 hectares exploités, sur une emprise de 85 hectares
70 bâtiments
15 km de voiries et 2,5 km de voie ferrée
1,3 million m³/an d'eau industrielle pompée puis rejetée après épuration
30 GWh/an d'électricité consommée
Environ 800 salariés et prestataires

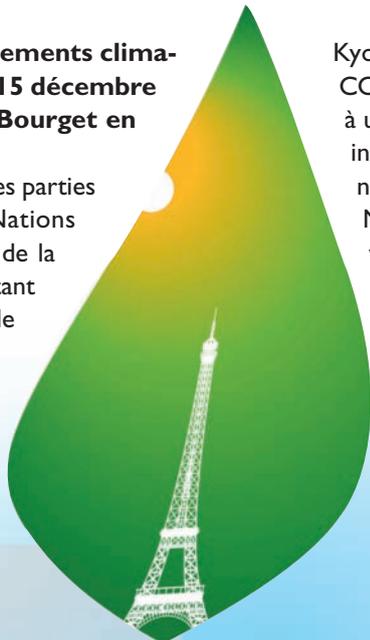
Pour la COP21 FNE Ile-de-France se mobilise

La Conférence de Paris sur les changements climatiques se tiendra du 30 novembre au 15 décembre au Parc des expositions de Paris-Le Bourget en Seine-Saint-Denis (93).

Pour rappel, il s'agit de la 21^e conférence des parties (COP-21) à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques et de la 11^e conférence des parties siégeant en tant que Réunion des parties au protocole de

Kyoto (CRP-11). Sur la base des travaux de la COP20 à Lima, il s'agira d'aboutir en décembre 2015 à un ensemble de décisions, notamment un accord international sur le climat qui permettra de contenir le réchauffement global en deçà de 2°C.

Nous sommes mobilisés sur la protection de l'environnement ! Le climat, cela nous concerne ! Autour de ce sommet international qui a lieu sur notre territoire, sensibilisons nos concitoyens !



Nous tiendrons un stand
aux manifestations suivantes :

PRODUCTIONS

NUMÉRO SPÉCIAL LIAISON AIR ET CLIMAT

La qualité de l'air en Ile-de-France, un sujet sensible (édition bilingue).

MYTHE ET RÉALITÉ DU TRANSPORT AÉRIEN

Impact sur le climat.

CARTE INTERACTIVE

des points verts et des points noirs au plan de l'aménagement territorial francilien, accompagnée d'un catalogue de présentation des lieux sélectionnés.

COP21 CMP11 PARIS 2015 UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE

AOÛT
Festival
Rock en Seine
(28, 29 et 30)

SEPTEMBRE
La voie est libre
à Montreuil (20)
Alternatiba IDF
Village des Alternatives
(26 et 27)

OCTOBRE
Festival du livre
et de la presse
de l'écologie
Félipé
(17 et 18)

Sans oublier notre présence dans l'espace société civile de la COP 21 au Bourget, du 30 novembre au 15 décembre, aux côtés de France Nature Environnement



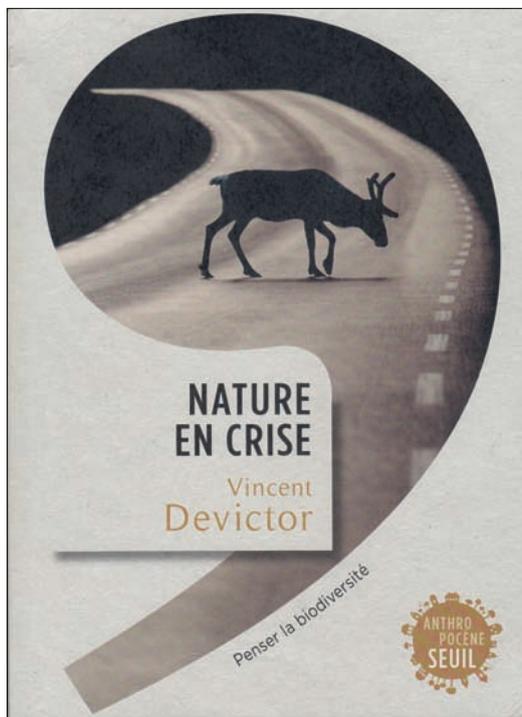
Plus d'informations sur ces actions
sur notre site www.fne-idf.fr

Un livre-outil indispensable dans le débat entre gestion et préservation de la nature

L'ouvrage de Vincent Devictor propose une synthèse scientifique diachronique passionnante en exposant les principaux facteurs de la dégradation de la biodiversité, les nouveaux acquis en matière de savoir sur les interactions hommes/nature et concernant les assemblages d'espèces, la complexité d'une protection dans un monde en mutation et enfin les limites d'une politique économique associée à la biodiversité. Depuis 1992 et la conférence de Rio, les savoirs écologiques et les enjeux liés à la biodiversité ne cessent de progresser et d'être affinés. Pourtant, l'érosion se poursuit à un rythme prévisible voisin des grandes extinctions passées provoquées par des phénomènes géologiques, climatiques ou cosmiques.

La biosphère, c'est-à-dire l'ensemble des écosystèmes de la terre ne représente pas des entités extérieures qu'une éthique nous amènerait à préserver : nous en sommes partie intégrante, et dissocier nature et culture ne peut qu'amener à l'extinction de la vie, dont à celle de notre espèce.

« Chaque jour dans le monde, on convertit en habitats urbains la surface de Paris (110 km²) [...] En



France, les espaces artificialisés se sont étendus d'environ 400 000 ha entre 2006 et 2012, en grande partie au détriment de terres agricoles et des espaces semi naturels [...] sur un ensemble de 119 mammifères, 11 sont menacés de disparition du territoire métropolitain [...] », précise par exemple l'auteur. Vincent Devictor cite de nombreuses personnes s'étant exprimés, et parfois ayant lutté pour une nouvelle éthique, dont des Américains face à la nature du « nouveau monde ». La dualité conservation (on gère la nature) et préservation (on laisse tranquille la nature), représentée aux Etats-

Unis dès la fin du XIX^e siècle respectivement par le forestier rationaliste, Gifford Pinchot, et par le militant naturaliste, John Muir, lors de la création des premiers parcs nationaux, se poursuit aujourd'hui encore, y compris au sein d'associations de protection de la nature !

La biodiversité de la nature ne se réduit pas un problème de gestion comme si on pouvait capitaliser la nature ! « Réduire le problème de la destruction de la nature à un problème gestionnaire déshumanise autant que celui qui traite les humains comme des choses [...]. Car il s'agit toujours, lorsqu'il est question de biodiversité, d'une méditation sur le sens que la vie peut avoir dans un monde où la vie disparaît. »

Cet « essai » représente pour les naturalistes un véritable outil de compréhension des enjeux de la préservation de la biodiversité, notamment quand l'auteur présente les limites d'une approche gestionnaire de la nature, ainsi que celles des mesures compensatoires, financières ou foncières, qui ne remplacent jamais ce que l'aménagement et l'artificialisation des milieux détruisent.

Christian WEISS

Nature en crise Éditions Anthropocène Seuil 19,50 €

Merci à Christophe !

Christophe DE CHENAY, qui assurait la rédaction en chef du *Liaison* depuis avril 2012, a souhaité quitter cette fonction. Nous le remercions pour le travail qu'il a réalisé avec passion et professionnalisme. En conséquence, le Comité de rédaction a décidé d'assurer la responsabilité du journal collégalement.

Dominique Duval



LIAISON
Édité par FNE Ile-de-France
Association régionale agréée à l'environnement
Publié avec le concours
du Conseil régional d'Ile-de-France
Directrice de publication : Dominique Duval
Comité de rédaction : G. Cadic, B. Chartrain,
Y. Epstein, V. Ilié, C. Gilloire, C. Giobellina,
P. Latka, M. Martin-Dupray, J-C. Parisot,
M. Riottot, D.Védy, C. Weiss

Réalisation graphique : O. Gizard
Prix du numéro : 3 euros
Siège social : 2, rue du Dessous-des-Berges 75013 PARIS
01 45 82 42 34
liaison@fne-idf.fr
http://www.fne-idf.fr
ISSN 0994
Imprimé par Imprimerie Chevillon
26 bld Kennedy, BP 136 - 89101 Sens
Imprimé sur papier PEFC

